

\$1,479,870,058. De plus, une forte proportion des épargnes courantes des Canadiens est absorbée par l'assurance-vie dont les primes payées en 1929 donnent \$210,730,802 (chiffre provisoire). Comparativement aux énormes sommes placées en dépôts à terme dans les banques chartrées et à l'assurance en vigueur, les dépôts dans les caisses d'épargne spéciales sont faibles mais n'en ont pas moins leur signification.

Il y a au Canada trois types distincts de caisse d'épargne en 1930, en outre des divisions d'épargne des banques chartrées et des compagnies de prêts et de fiducie. D'abord, il y a la Caisse d'épargne des Postes dont les dépôts sont une charge directe du gouvernement fédéral. En deuxième lieu, il y a les Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta, où les dépôts deviennent des créanciers directs de la province. En troisième lieu, il y a en Québec deux importantes banques d'épargne: la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, et la Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, établies en vertu de statuts fédéraux et faisant des rapports mensuels au ministère des Finances.

Caisses d'épargne du gouvernement fédéral.—Avant 1929, il y avait deux catégories distinctes de caisses d'épargne du gouvernement fédéral du Canada, celle du ministère des Postes et celle du ministère des Finances. La première fut établie en vertu de la loi des Postes de 1867 (31 Vict., c. 10) dans le but "d'encourager la petite épargne et de donner à chaque déposant la garantie de l'État pour le remboursement de son dépôt, en capital et intérêt." Des succursales de la Caisse d'épargne du ministère des Finances ont été ouvertes dans toutes les principales villes canadiennes sous la direction d'un Assistant-Receiveur Général, et en d'autres endroits dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sous la direction de gérants nommés par le gouverneur en conseil. En 1929 la Caisse d'Épargne du ministère des Finances a été fusionnée avec celle du ministère des Postes. Des statistiques historiques des deux systèmes paraissent au tableau 27 et des chiffres plus détaillés couvrant les derniers cinq ans paraissent au tableau 28.

27.—Dépôts dans les caisses d'épargne de l'État¹, 30 juin 1868-1906, et le 31 mars 1907-1929.

NOTA.—Pour les années intermédiaires, voir l'Annuaire de 1926, p. 847.

Année.	Caisses postales.	Caisse d'épargne du ministère des Finances.	Année.	Caisses postales.	Caisse d'épargne du ministère des Finances
1868.....	204,589	1,483,219	1913.....	42,728,942	14,411,541
1870.....	1,588,849	1,822,570	1914.....	41,591,286	13,976,162
1875.....	2,926,090	4,245,091	1915.....	39,995,406	14,006,158
1880.....	3,945,669	7,107,287	1916.....	40,008,418	13,519,855
1885.....	15,090,540	17,888,536	1917.....	42,582,479	13,633,610
1890.....	21,990,653	19,201,812	1918.....	41,283,479	12,177,283
1895.....	26,805,542	17,644,956	1919.....	41,654,960	11,402,098
1900.....	37,507,456	15,642,267	1920.....	31,605,594	10,729,218
1905.....	45,368,321	16,649,136	1921.....	29,010,619	10,150,189
1906.....	45,736,488	16,174,134	1922.....	24,837,181	9,829,653
1907.....	47,453,228	15,088,584	1923.....	22,357,268	9,433,839
1908.....	47,564,284	15,016,871	1924.....	25,156,449	9,055,091
1909.....	45,190,484	14,748,436	1925.....	24,662,060	8,949,073
1910.....	43,586,357	14,677,872	1926.....	24,035,669	8,794,870
1911.....	43,330,579	14,673,752	1927.....	23,402,337	8,519,706
1912.....	43,563,764	14,655,564	1928.....	23,463,210	7,640,566
			1929.....	28,375,770	2

¹Ne comprend pas les caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.

²Compris dans les caisses postales.